AVIS DE PUBLICITE Art. L. 2122-1-4 du CGPPP	Convention temporaire d'occupation du domaine public en vue de l'organisation d'une bourse aux vélos dans le cadre de la manifestation « Vélo en Fête » à Reignier-Esery le samedi 9 septembre 2023.

La Communauté de Communes Arve & Salève, en tant qu'organisateur de la manifestation « Vélo en fête » à Reignier-Esery le 9 septembre 2023, a été sollicitée par la société Troc'Alpes pour l'occupation du domaine public de la commune de Reignier-Esery, en vue de l'organisation d'une bourse aux vélos.

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers souhaitant également bénéficier de la même mise à disposition du domaine public en vue de la réalisation d'un projet similaire de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de Propriété des Personnes Publiques.

Si aucune proposition supplémentaire n'est remise, la Communauté de Communes Arve & Salève pourra attribuer la mise à disposition du domaine public de la commune de Reignier-Esery à la personne physique qui a initialement manifesté son intérêt.

Avis publié le	1er août 2023
Durée de la publicité	30 jours soit jusqu'au 31 août 2023 à 12h00
Date et heure limite de remise des propositions	31 août 2023 à 12h00
Principales caractéristiques du titre d'occupation envisagé	
Typologie du titre d'occupation envisagé	Convention d'occupation temporaire du domaine public en application de l'article 2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
Bénéficiaire au titre de la manifestation spontanée	Troc'Alpes
Dépendance domaniale concernée	Places de stationnement sur le domaine public (parking de l'Eglise).
Durée de la convention	La convention d'occupation sera établie pour la journée du samedi 9 septembre 2023 de 7h00 à 19h00. Celle-ci ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction.
Droit de place pour les manifestations	La délibération communale n°2019DELIB063 fixe le droit de place à 1,50 € le mètre linéaire.

Description du projet attendu	Organisation d'une bourse aux vélos dans le cadre de la manifestation « Vélo en Fête » organisée par Arve & Salève le samedi 9 septembre 2023 : - Dépôt vente de matériel vélo d'occasion - En option : vente d'accessoires strictement liés à la pratique du vélo (casque, lumière, gourde, textile, etc.)
Dossier de candidature	Eléments à transmettre par le candidat : - Une présentation succincte de l'opérateur intéressé et ses coordonnées (adresse postale, courrier électronique, téléphone, etc.) - Une présentation détaillée du projet envisagé - Un extrait K-Bis de l'opérateur intéressé si ce document est disponible eu égard au statut du candidat ; - Une attestation d'assurance - Tout élément complémentaire que l'opérateur intéressé juge pertinent pour éclairer et compléter sa manifestation d'intérêt.

Toute déclaration de manifestation d'intérêt ou toute demande de renseignements doit être adressé par courriel à contact@arve-salève.fr

<u>Conditions d'attribution :</u>
Les critères retenus pour l'analyse des candidatures sont les suivants :

- Qualité du service proposé : prise en charge de l'intégralité de l'organisation de la bourse aux vélos (dépôt et vente des articles) ; reprise du matériel restant après la clôture de la bourse ; conseil aux usagers.
- Qualité du matériel vendu : veiller à ce que le matériel proposé à la vente soit en bon état général et alerter sur les réparations éventuelles à effectuer.
- Variété du matériel vendu : veiller à ce que le matériel proposé couvre l'ensemble des pratiques vélo, dans la mesure du possible.

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres.

Les candidats sont informés que la Communauté de Communes Arve & Salève se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnisation en contrepartie.